Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 76 (1950)
Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

donner raison à la propagande. La preuve nous a été donnée que celles de ces constructions qui ressemblent le plus au temple ou à l'église sont celles qui imitent ou rappellent les formes traditionnelles. En combinant les fenêtrages de façon appropriée, les constructeurs ont donné un vague aspect gothique à ce béton ; j'ai des numéros de revues sous les yeux qui donnent une cathédrale gothique à côté. L'auteur voulait montrer qu'en béton on arrivait aussi bien qu'en pierre. Un esprit mal tourné comme le mien y voit la preuve du contraire.

L'essai est intéressant, mais il ne faut pas singer. Je n'ai rien contre le béton, au contraire, mais il est plus utilement employé autrement.

Tendances modernes

Je n'aime pas les jugements quantitatifs ou statistiques. Ils sont souvent moyens et au détriment de la qualité. Le fait que le grand nombre procède d'une certaine façon n'est donc qu'une preuve relative. Mais c'est tout de même une indication.

Dans l'effort considérable de construction et de rénovation entrepris chez nous, on note dans l'ensemble un retour à la tradition pure et simple de l'église, avec une tendance à la décoration, aux vastes peintures et à la sculpture quand l'argent est là. La simplicité voulue des temples n'est plus, comme au XVIIIe siècle, une question de conviction, mais de porte-monnaie.

Même avec des moyens simples, nos paroisses cherchent l'aspect avenant et des temples moins tristes, dans la ligne traditionnelle de l'église.

La croix apparaît presque partout comme symbole bien en évidence.

De nombreux concours montrent un retour à la ligne générale, et souvent, quand bien même un jury à la page récompense des projets avancés, l'exécution met de l'ordre.

L'exemple, à Neuchâtel, de la chapelle des Valangines est suggestif. Un récent numéro du *Bulletin* a donné cet édifice. Le concours avait mis en vedette un projet nettement moderne, dans la ligne un peu alémanique de l'art suisse, genre E. P. F., type moyen délivré de toute attache régionale. C'était la dernière limite de ce que le Neuchâtelois pouvait supporter. Ce projet, amendé par son auteur, s'est encore modernisé en plan et en expression artistique, tant et si bien que les responsables de la construction sont allés chercher le second prix (J.-P. et R. de Bosset) pour exécuter une chapelle 100 % traditionnelle. Je suis d'autant plus à l'aise pour parler de cette affaire que j'ai regardé et marqué les points dans ce match entre partisans du neuf à tout prix et tenants d'un minimum traditionnel.

A Serrières, vieille église du XVIIe siècle, restaurée par F. Wavre. Ce rectangle parfait supportait mal la chaire, la table de communion et une croix avec un bas-relief sur le grand axe. Pour la décoration, et dans la ligne traditionnelle, notre collègue a crevé le mur du fond et fait un semblant de chœur.

Aux Ponts-de-Martel, j'ai été pris dans une bagarre du même genre. Ce village a un temple du XVIIe siècle également. C'est le rectangle parfait, type Charenton, mais avec le prédicateur sur le petit axe. Les fidèles n'ont eu de repos que le pasteur soit sur le grand axe et les galeries modifiées en conséquence. Ils ont voulu la disposition traditionnelle mais, au moment de poser la chaire, dans ce parallélipipède parfait, la décoration était délicate et ne rendait pas. Le recul manquait.

La solution de crever le mur était impossible. J'ai été appelé in extremis pour un conseil et, de fil en aiguille, j'ai dû décorer tout le cube en utilisant avec tout ce que peut l'architecture, toutes les ressources du camouflage, pour donner de l'aspect à une composition autrement sèche.

L'intérêt n'est pas dans le travail lui-même, mais dans cette volonté d'une population de revenir à la tradition et d'avoir là une grande croix dominant tout. Le symbole reprend ses droits.

Arrivé au terme de ces quelques méditations sur un problème, cas particulier, de l'art religieux, j'aimerais pouvoir me faire le champion du temple en soi. Je dois reconnaître que ceux qui l'ont fait de bonne foi ont été dépassés par l'objet lui-même et qu'en réalité le lieu de culte ne peut qu'être traditionnel. Cela n'exclut ni l'invention ni l'habileté et comme il a été question ici d'Ictinos, reconnaissons que ses colonnes ne sont pas bien différentes de celles de ses prédécesseurs. Il y a mis, de plus, son génie et surtout il a pris la peine de poser des calques pour améliorer.

C'est probablement dans cette direction que nous trouverons la nouveauté durable, nous aussi, même en faisant un temple comme tout le monde, mais simplement mieux.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité central des 13 et 21 janvier, 24 février et 14 avril 1950

1. *Contrôle des prix.* Alors que les pourparlers avec l'Office fédéral du contrôle des prix concernant l'abrogation des « Prescriptions n° 643 A/47 » avaient abouti à fin 1949, le chef du Département fédéral de l'économie publique, sur l'intervention d'un office fédéral, a demandé un nouvel examen de la question. Le Comité central donne ses instructions à la délégation de la S. I. A. et ratifie ensuite l'accord du 26 janvier 1950 avec l'Office fédéral du contrôle des prix, tel qu'il a été porté à la connaissance de tous les membres de la S. I. A. Selon cet accord, les « Prescriptions n° 643 A/47 » sont abrogées sous certaines conditions, avec effet rétroactif au 1er janvier 1950. La S. I. A. s'engage, entre autres, à procéder jusqu'à fin 1950 à la revision, décidée déjà, du tarif d'honoraires pour travaux d'architecture.

2. Le Comité central prend connaissance des résultats des pourparlers entre une délégation de la *Commission pour les questions sociales* et l'Union centrale des Associations patronales suisses. Le projet de « Règles concernant les conditions d'engagement des ingénieurs », élaboré par les deux délégations, est adopté pour être soumis à la prochaine assemblée des délégués. Le Comité central constate que cet accord ne donne pas satisfaction sur tous les points, mais qu'il constitue une première base d'entente importante qu'il sera possible d'améliorer par la suite. Les « Règles » fixent les conditions minimum d'engagement et il a été convenu expressément avec l'Union centrale qu'elles ne devront avoir en aucun cas pour effet de modifier des conditions de travail plus favorables déjà en vigueur. Cet accord constitue une première base, susceptible d'extension. Il prévoit aussi une commission commune d'arbitrage, appelée à examiner des contestations éventuelles touchant les salaires ou les conditions générales d'engagement.

La commission traitera maintenant en premier lieu les questions concernant la formation des ingénieurs et des archi-

tectes aux Ecoles polytechniques, sur la base des réponses à l'enquête organisée dans les sections.

Le Comité central prend connaissance de la démission de M. Stahel, ingénieur, comme membre de la commission, par suite de sa nomination comme professeur à l'E. P. F.

3. Le Comité central examine à nouveau les projets présentés par la nouvelle *commission pour la protection des titres* et décide de soumettre également à la prochaine assemblée des délégués, afin de connaître la position de principe des sections, les derniers projets de la commission relatifs à un accord entre associations intéressées. Cet accord prévoit l'établissement de registres professionnels pour les ingénieurs, les architectes et les techniciens et les conditions pour l'inscription dans ces registres.

4. Le Comité central décide l'adhésion de la S. I. A. à la *Conférence de Londres*, qui comprend les organisations d'ingénieurs d'un certain nombre de pays européens et des Etats-Unis d'Amérique. Cette conférence réunit les présidents et les secrétaires des organisations en question, pour examiner les tâches communes et favoriser la collaboration internationale des ingénieurs.

5. M. Alfred Mürset, architecte, membre du Comité central, a été désigné pour prendre la succession de M. Kopp, architecte, démissionnaire, à la présidence de la *commission pour la revision des tarifs d'honoraires pour les travaux d'architecture*. Cette commission est confirmée dans sa composition suivante : H. Baur, Bâle ; H. Daxelhofer, Berne ; J.-J. Du Pasquier, Neuchâtel ; J. Perrelet, Lausanne ; A. Pestalozzi, Zurich ; A. Rossire, Genève ; E.-A. Steiger, Saint-Gall ; R. Steiger, Zurich ; H.-R. Suter, Bâle ; tous architectes. Il est décidé d'adresser un appel à tous les membres de la S. I. A. pour qu'ils fassent connaître au secrétariat leurs propositions concernant la revision envisagée.

6. Sur proposition de la section de Zurich de la S. I. A., en vue d'établir des *Règles pour la pose, la désignation et le report sur cartes de lignes souterraines*, le Comité central décide d'instituer une commission formée de représentants de la S. I. A. et de différentes organisations intéressées, dont la composition est la suivante : Président : H. Wüger, ing., Zurich. Membres : P. Cart, ing., Le Locle ; J. Günther, ing., Lucerne ; A. Haas, ing., Zurich ; R. Henzi, ing., Zurich ; A. Oswald, ing., Bâle ; J. Ott, arch., Berne ; H. Räber, ing., Zurich ; A. Rölli, ing., Lucerne ; H. Steiner, ing., Zurich ; A. Strehler, ing., Saint-Gall ; un représentant des P. T. T., à désigner par les P. T. T.

7. Sur la proposition du groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes, le Comité central décide de soumettre à une revision les *Normes provisoires pour le calcul et l'exécution de maçonneries de pierres naturelles et de pierres artificielles*, form. n° 113. La commission chargée de ce travail est constituée comme suit : Président : P. Haller, ing., E. M. P. A., Zurich. Membres : P. Lardy, prof., E. P. F., Zurich ; M. Stahel, prof., E. P. F., Zurich ; Ad. Voellmy, E. M. P. A., Zurich ; L. Marguerat, ing., C. F. F., Berne ; E. Seiler, entrepreneur, Pratteln, représentant de la S. S. E. ; D. Burgener, arch., Sierre.

8. Le Comité central prend connaissance de la liquidation du *Centre suisse de reconstruction*, qui n'a pas pu déployer son activité comme il l'aurait voulu, malgré tous ses efforts, par suite des conditions internationales. Cette liquidation délie la S. I. A. de toute obligation vis-à-vis de la Confédération, qui avait aidé à financer cette action.

9. Le Comité central décide d'accepter une invitation à adhérer à la *commission d'étude pour l'aménagement du réseau routier*. Comprenant la conférence des directeurs des travaux publics et les associations représentatives intéressées à l'aménagement des routes, cette commission va examiner les questions techniques de l'aménagement du réseau routier après s'être occupée de son financement en corrélation avec la réforme des finances fédérales. Le Comité central estime utile que la S. I. A. participe également à ces travaux.

10. La prochaine *assemblée générale* aura lieu les 6 et 7 octobre 1951 à Lausanne, conformément à la proposition de la section vaudoise, qui en assume l'organisation.

11. Le Comité central examine enfin de nombreuses demandes d'admission de spécialistes non diplômés, l'activité de l'Atelier-école d'architecture à Lausanne, une suggestion de la section d'Argovie concernant la formation des apprentis dessinateurs du bâtiment et du génie civil, l'introduction d'un cours à l'E. P. F. sur la technologie du ciment et du béton, la question du recrutement de nouveaux membres, notamment des ingénieurs et architectes à leur sortie des écoles polytechniques, le procès intenté à la S. I. A. et à la F. A. S. par le photographe Spreng et toute une série d'affaires concernant l'activité générale de la Société et de son Secrétariat central.

Zurich, le 10 mai 1950.

Communiqué du Comité central

A l'occasion d'un récent voyage d'étude, le secrétaire central de la S. I. A., M. P. Soutter, ingénieur, a pris contact au mois de mars avec l'« Ordem dos Engenieros », à Lisbonne, et avec l'« Instituto de Ingenieros Civiles de España », à Madrid. A Lisbonne, il a pu visiter la maison des ingénieurs et appris à Madrid que nos collègues espagnols se proposent de construire prochainement aussi une maison semblable. Les entretiens que le secrétaire central eut avec les organes dirigeants des institutions amies ont porté sur l'organisation des sociétés d'ingénieurs, l'exercice de la profession, la protection des titres, la documentation, la collaboration internationale, etc. Les ingénieurs portugais et espagnols ont manifesté expressément leur volonté de resserrer les liens avec la S. I. A., ce qui est d'un grand intérêt pour les ingénieurs suisses, eu égard aux champs d'activité qui peuvent s'ouvrir pour eux dans la Péninsule ibérique. Ces derniers temps, des spécialistes suisses ont fait à plusieurs reprises des conférences techniques devant les organisations d'ingénieurs de Lisbonne et de Madrid. L'« Instituto » des ingénieurs, à Madrid, qui groupe dans une organisation d'ensemble les associations autonomes d'ingénieurs civils, électriciens, mécaniciens, agronomes, forestiers, de la marine et des mines, a organisé, du 28 mai au 4 juin 1950, un congrès national technique, rehaussé de nombreuses visites techniques dans toute l'Espagne. Quelques spécialistes représentatifs d'autres pays furent également conviés à ce congrès par l'« Instituto ». En outre, les ingénieurs de tous les pays pouvaient s'inscrire comme participants. Les ingénieurs espagnols désiraient manifester par là leur volonté d'apporter leur contribution à la collaboration internationale.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 février 1950, à Berne

1. Le *Compte 1949* boucle par un déficit de 5002 fr. 91, alors que le budget prévoyait un déficit de 11 950 fr. Cette amélioration est due principalement à une vente meilleure des normes et à des économies sur quelques postes. Le compte 1949 est adopté à l'unanimité.

2. *Budget 1950*. Il est possible d'équilibrer le budget, grâce à l'introduction de la contribution de bureau, décidée à

l'assemblée des délégués du 9 septembre 1949, et à la majoration du prix de vente des normes de la S. I. A., valable dès le 1er février 1950. Le Comité central recommande de fixer la cotisation annuelle à 20 fr., comme l'année précédente. La contribution de bureau a été fixée précédemment à 20 fr. pour les bureaux occupant des employés techniques et à 10 fr. pour ceux sans employés. Le budget 1950, avec une cotisation de 20 fr., est adopté à l'unanimité.

3. *Compte de profits et pertes pour l'exercice 1949.* Ce compte est équilibré grâce à un prélèvement de 3148 fr. 91 sur le fonds de compensation. Il est adopté à l'unanimité.

4. Sont adoptés également à l'unanimité : *le bilan et les comptes spéciaux suivants pour 1949 : dotation Robert Winkler, fonds des cours, dotation en faveur du personnel, fonds de la maison des ingénieurs et des architectes, Fondation Geiser, fonds de compensation* et *commission de la maison bourgeoise.*

5. *Accord* avec l'Union centrale des Associations patronales suisses relatif à des *Règles concernant les conditions d'engagement des ingénieurs.* Après une longue discussion, l'assemblée des délégués adopte à la majorité l'accord en question, qui sera imprimé et remis à tous les membres de la S. I. A.

6. *Augmentation des taux de vacations pour les travaux calculés d'après le temps consacré* dans les tarifs d'honoraires nos 102, 103 et 108. Au cours des pourparlers avec l'Office fédéral du contrôle des prix, relatifs à l'abrogation des « Prescriptions no 643 A/47 », il a été convenu une augmentation de 60 % des taux de vacations des tarifs d'honoraires nos 102, 103 et 108, calculés d'après le temps consacré. Cette augmentation est adoptée à l'unanimité.

7. *Propositions de la section de Bâle concernant la revision des statuts.* Après mûre discussion, la majorité rejette une revision des statuts. En revanche, les propositions suivantes du Comité central sont adoptées :

a) lors des prochaines élections au Comité central, on s'efforcera d'assurer une représentation équitable des employés ;

b) il y aura trois conférences des présidents par année.

8. Le président de la nouvelle *commission pour la protection des titres* rapporte sur l'activité de cette commission et soumet de nouveaux projets pour une réglementation plus simple, qui prévoit seulement l'introduction de registres professionnels pour les ingénieurs, les architectes et les techniciens. Les modalités d'application seraient à fixer dans une convention à conclure entre la S. I. A., l'U. S. T., la F. A. S. et l'A. S. I. C. Toutes les sections approuvent en principe cette proposition et autorisent le Comité central à réaliser un accord avec les autres associations, sur la base des projets présentés.

9. *Questions actuelles concernant la collaboration internationale des ingénieurs et des architectes.*

MM. E. Choisy, ingénieur, président, et J. Tschumi, architecte, renseignent sur les différentes actions existantes en vue d'assurer la collaboration internationale entre ingénieurs et architectes, comme la « Conférence technique mondiale », la « Conférence de Londres », le « Comité international provisoire consultatif pour les sciences de l'ingénieur », l'« Union internationale des architectes », etc. La S. I. A. a sans conteste le devoir, mais aussi un intérêt éminent de prêter son appui à toute collaboration internationale. Mais celle-ci doit être soigneusement pesée et dirigée avant tout vers les organisations qui ont réellement un caractère universel.

Zurich, le 10 mai 1950.

Communiqué du Secrétariat

Mutations selon procès-verbal du Comité central du 14 avril 1950

Noms		Domicile	Section
	1. *Admissions*		
Wüthrich, K.	ing. méc.	Wettingen	Baden
Hubacher, W.	ing. civil	Vevey	Vaudoise
Michel, A.	ing. méc.	Kriens	Waldstätte
Burlet, C. D.	architecte	Zurich	Zurich
Thomann, Th.	ing. méc.	Aarau	Argovie
Walter, R.	ing. agr.	Brugg	Argovie
Vischer, Fl.	architecte	Bâle	Bâle
Weber, G.	architecte	Bâle	Bâle
Keller, O.	ing. civil	Bâle	Bâle
Sauser, K.	ing. civil	Bâle	Bâle
Nicolet, G.-A.	architecte	Berne	Berne
Gartenmann, R. P.	ing. civil	Berne	Berne
Hirzel, B.	ing. civil	Berne	Berne
Weder, A.	ing. civil	Berthoud	Berne
Crowe, W. John	ing. méc.	Berne	Berne
Steinmann, P.	ing. méc.	La Ch.-de-Fonds	La Ch.-d.-F.
Breuer, J.	ing. civil	Baden	Grisons
Jäger, D.	ing. civil	Parpan/Gr.	Grisons
Gmür, O., Dr	ing. civil	Saint-Gall	Saint-Gall
Morant, H.	ing. civil	Saint-Gall	Saint-Gall
Vetsch, U.	ing. électr.	Saint-Gall	Saint-Gall
Blumenthal, M.	ing. chim.	Sierre	Valais
Béguin, G.	ing. civil	Morges	Vaudoise
Desponds, R.	ing. civil	Bussigny	Vaudoise
Gabella, L.	ing. civil	Montpreveyres	Vaudoise
Hey, Ch.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Krayenbühl, Fr.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Poltiew, L.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Rossetti, Et.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Schmidt, A.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Oberhänsli, E. P.	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
Freytag, E. F.	architecte	Zurich	Zurich
Meienberg, H.	ing. méc.	Zurich	Zurich
Hodel, K. J.	architecte	Rabat/Maroc	Mbre isolé
	2. *Décès*		
Bosshard, E.	ing. civil	Zurich	Zurich
Beglinger, J.	ing. civil	Bâle	Bâle
Pelet, Ch.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Baud, Alb.	architecte	Paudex	Vaudoise
Poujoulat, G.	ing. civil	Genève	Genève
Ehrensperger, J.	ing. méc.	Baden	Argovie
Weber G.	ing. civil	Samaden	Grisons
Good, O.	ing. agr.	Sargans	Grisons
Acatos, Al.	ing. civil	Baden	Mbre isolé
Leuenberger, Got.	architecte	Wallisellen	Zurich
von Sprecher, A.	ing. agr.	Coire	Grisons
Motejka, E. A.	ing. méc.	Schaffhouse	Schaffhouse
Grandjean, P.	ing. électr.	Buenos-Aires	Mbre isolé

BIBLIOGRAPHIE

Cours de béton armé. Tome II. *Elasticité et efforts dynamiques dans les poutres et les cadres*, par *Adrien Paris*, ingénieur civil, professeur à l'Ecole polytechnique de Lausanne. Un volume au format 17,5 × 25 cm, de 504 pages, avec 137 figures, relié plein toile, prix fr. s. 56.—. Librairie de l'Université, F. Rouge & Cie, Lausanne.

Pour occuper les loisirs qu'il doit à sa retraite, M. le professeur Paris étudie d'une manière toujours plus approfondie les problèmes actuels du béton armé.

Le deuxième tome de son cours vient de paraître. Il débute par un avant-propos qu'on doit lire en entier. C'est l'histoire abrégée du développement de nos connaissances en statique et en résistance des matériaux. A beaucoup il rappellera des choses oubliées, à d'autres il en enseignera qu'ils n'ont jamais sues.

M. Paris explique quelles sont les bases de nos calculs. Il souligne la différence entre calculs et réalité, montre que, de cette réalité, nos calculs ne sont qu'une expression inexacte, mais cependant suffisante pour nos besoins.

L'ouvrage lui-même débute par un résumé simple et complet de la théorie de l'élasticité et du travail de déformation. On a ainsi les bases nécessaires pour résoudre les problèmes hyperstatiques.